



En France hors outre-mer, une personne sur quatre est au moins une fois en situation de pauvreté monétaire entre 2021 et 2024. Cette proportion était quasi la même entre 2008 et 2011, soit près de quinze ans auparavant.

Ces épisodes de pauvreté sont souvent récurrents : 71 % des personnes en situation de pauvreté monétaire en 2023 le sont encore un an plus tard en 2024.

D'une année sur l'autre, les sorties d'une situation de pauvreté monétaire sont minoritaires ; elles sont en outre loin d'être toutes pérennes : sur six personnes en situation de pauvreté en 2021, deux ne le sont plus l'année qui suit, mais une seule n'est plus en situation de pauvreté ni en 2024 ni aucune des années où elle a répondu à l'enquête entre 2022 et 2023.

La part de personnes en situation de pauvreté quatre années consécutives a presque doublé en l'espace de quinze ans : entre 2021 et 2024, 7 % des individus font l'expérience d'une situation de pauvreté continue, contre 4 % entre 2008 et 2011. Ainsi, la hausse de la pauvreté en quinze ans en France hors outre-mer traduit avant tout des situations de pauvreté de plus en plus chroniques, suggérant un accroissement des difficultés à sortir des situations de pauvreté.

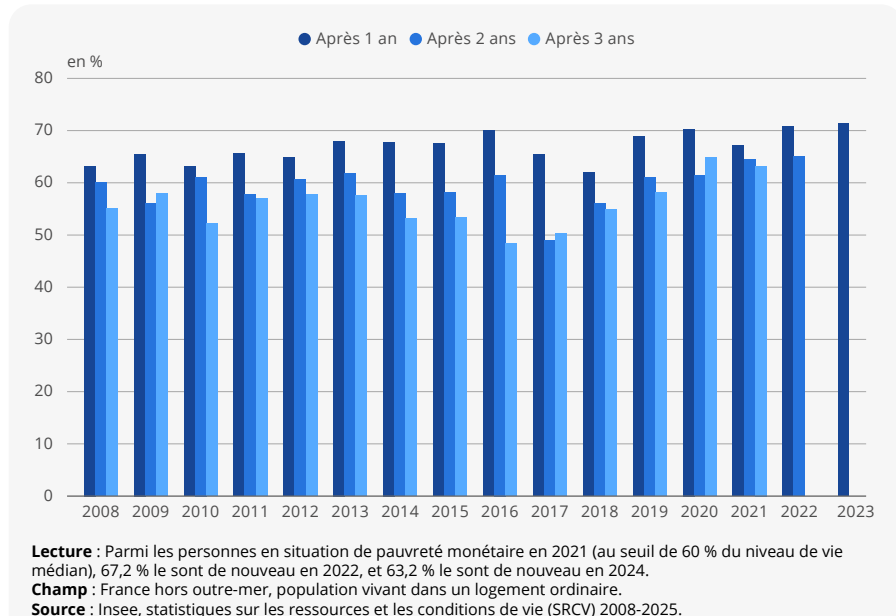
Les trajectoires continues de pauvreté monétaire sont plus fréquentes pour les personnes au chômage, les personnes peu ou pas diplômées et pour les jeunes. Elles sont également associées à de nombreuses privations.

En 2024, en France hors outre-mer, 15,4 % des personnes vivant dans un logement ordinaire sont en **situation de pauvreté** selon l'approche monétaire : leur **niveau de vie** est inférieur à 60 % du niveau de vie médian [Rieg, Rousset, 2026]. Cet indicateur mesuré une année donnée masque des trajectoires de niveau de vie hétérogènes : les situations de pauvreté peuvent être transitoires, se répéter ou s'inscrire sur le temps long.

Parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire en 2023, plus de 7 sur 10 le sont encore l'année suivante ► **figure 1**. Cette répétition des situations de pauvreté à un an a globalement augmenté sur ces quinze dernières années : elle concernait 63,2 % des personnes pauvres en 2008, près de 68 % en 2013, 2014 et 2015 et elle atteint 71,4 %, le plus haut niveau sur quinze ans, en 2023.

Sortir d'une situation de pauvreté au bout d'un an ne va pas nécessairement de pair avec une hausse marquée du niveau de vie : le niveau de vie médian des personnes sorties d'une situation de pauvreté monétaire entre 2023 et 2024 est de 1 580 euros par mois en 2024, soit seulement 1,2 fois le seuil de pauvreté.

► 1. Répétition des situations de pauvreté monétaire après un, deux ou trois ans



La répétition des situations de pauvreté monétaire à trois ans d'intervalle est également fréquente. Parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire en 2021,

63,2 % sont de nouveau en situation de pauvreté en 2024 (quelle que soit leur situation en 2022 et 2023). Cette fréquence de répétition d'épisodes de pauvreté

monétaire après trois ans a fluctué sur la période de 2008 à 2019 entre 48 % et 58 %. Elle a dépassé 63 % en 2020 et 2021.

Parmi les personnes en situation de pauvreté en 2021, une sur six en sort sans y être de nouveau confrontée dans les trois années qui suivent

Parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire en 2021, 32,8 % ne sont plus pauvres en 2022. La part des personnes n'étant plus en situation de pauvreté n'augmente que faiblement à deux et trois ans d'écart : elle est de 35,6 % en 2023, après deux ans, et de 36,8 % en 2024, après trois ans. Deux types de trajectoires transparaissent ainsi : d'une part, des situations de pauvreté monétaire brèves, qui mènent à près d'un tiers de sorties au bout d'un an et, d'autre part, des situations qui se répètent à quelques années d'écart, ou se prolongent sur plusieurs années consécutives.

Certaines sorties de pauvreté ne sont en effet que temporaires. Les sorties pérennes sont rares : parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire en 2021, seules 16,5 % sortent durablement de la pauvreté dans les trois années qui suivent : elles ne sont plus en situation de pauvreté en 2024, ni aucune des années où elles ont répondu à l'enquête entre 2022 et 2023. Les sorties pérennes étaient par ailleurs un peu plus fréquentes auparavant : elles concernaient 17,9 % des personnes en situation de pauvreté en 2020 et 21,7 % en moyenne sur la période de 2008 à 2019.

Ces constats rejoignent les résultats de travaux sociologiques sur les trajectoires de pauvreté monétaire, qui distinguent les situations de pauvreté chronique, renvoyant à des facteurs structurels, des situations de pauvreté transitoires, davantage liées à des évolutions conjoncturelles et à des événements biographiques tels que la perte d'un emploi ou une séparation [Blavier, 2023].

Près du quart de la population connaît au moins un épisode de pauvreté monétaire entre 2021 et 2024

Entre 2021 et 2024, 23,6 % de la population passe au moins une fois par une situation de pauvreté monétaire ► figure 2.

Parmi les personnes vivant au moins une année en situation de pauvreté monétaire entre 2021 et 2024, certaines vivent des trajectoires de pauvreté intermittentes. À l'inverse, 7,2 % de la population vit continûment sous le seuil de pauvreté de 2021 à 2024.

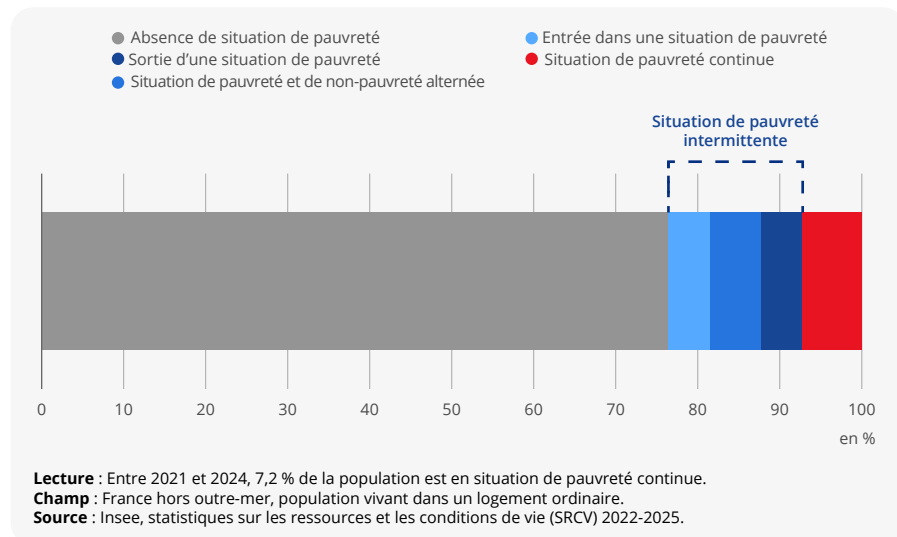
Les trajectoires de pauvreté intermittentes peuvent correspondre à des entrées dans la pauvreté sur la période, à des sorties de situations de pauvreté, ou à une alternance de situations de pauvreté et de non-pauvreté. Entre 2021 et 2024, 5,0 % de la population entre dans une situation de pauvreté monétaire, au sens où ces personnes ne sont pas en situation de pauvreté en 2021 mais y entrent en 2022, 2023 ou 2024, sans en ressortir ensuite. À l'inverse, 5,0 % des personnes sortent d'une situation de pauvreté monétaire, au sens où elles vivent sous le seuil de pauvreté en 2021, puis passent au-dessus du seuil en 2022, 2023 ou 2024 sans y rentrer à nouveau par la suite. De manière complémentaire, 6,3 % des personnes connaissent des situations de pauvreté alternées entre 2021 et 2024 : leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté certaines années et supérieur d'autres années.

Les situations de pauvreté de longue durée sont les plus intenses : entre 2021 et 2024, les personnes en situation de pauvreté continue ont un niveau de vie mensuel médian de 960 euros (en euros constants de 2024), contre 1 110 euros pour les personnes en situation de pauvreté et de non-pauvreté alternée (sur les seules années où elles sont en situation de pauvreté). Les entrants ou sortants d'une situation de pauvreté ont un niveau de vie mensuel médian de 1 080 euros entre 2021 et 2024 sur les seules années où ils sont en situation de pauvreté.

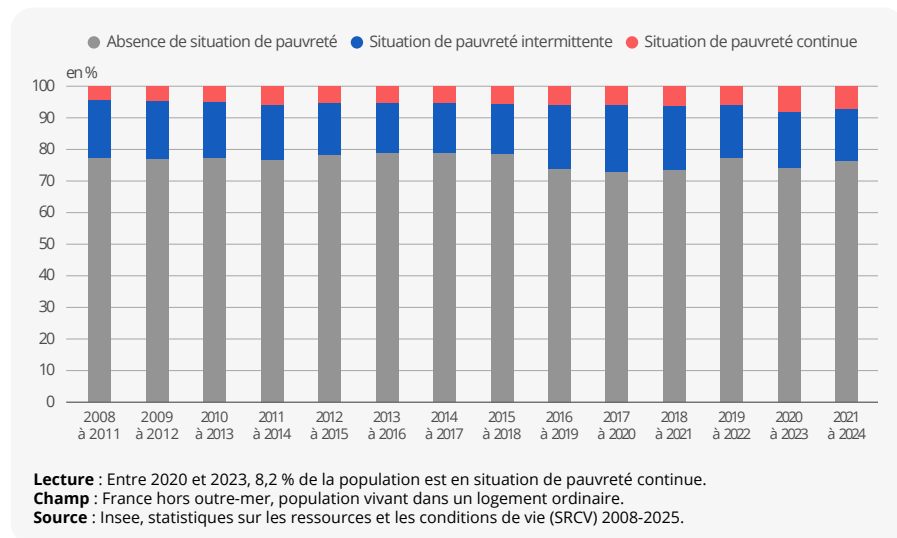
Depuis la fin des années 2000, les situations de pauvreté de longue durée sont de plus en plus fréquentes

Depuis 2008, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population a augmenté nettement. Il est d'abord passé de

► 2. Répartition de la population selon la trajectoire de situations de pauvreté monétaire entre 2021 et 2024



► 3. Part des différentes trajectoires de situations de pauvreté monétaire sur 4 ans selon la période



12,9 % en 2008 à 14,3 % en 2011, du fait notamment des conséquences de la crise économique et financière de 2008. Il est de 15,4 % en 2024, après une période de forte inflation entre 2021 et 2023.

La part de personnes en situation de pauvreté monétaire sans interruption sur quatre ans a presque doublé sur cette période : elle est passée de 4,3 % sur la période de 2008 à 2011, à 5,3 % sur la période de 2014 à 2017, puis a atteint son maximum à 8,2 % sur la période de 2020 à 2023, avant de redescendre à 7,2 % sur la période de 2021 à 2024. ► [figure 3](#).

La part des trajectoires de pauvreté intermittentes a quant à elle d'abord diminué : entre 2008 et 2011, 18,2 % de la population connaît une trajectoire de ce type, contre 15,8 % entre 2015 et 2018. À compter de la période 2016-2019, cette part rebondit : les trajectoires de pauvreté intermittentes concernent plus de 20 % de la population jusqu'à la période de 2018 à 2021, sans toutefois que la part de personnes en situation de pauvreté continue ne diminue. La part des trajectoires intermittentes baisse à nouveau : elle atteint 16,4 % entre 2021 et 2024.

Ainsi, la hausse du taux de pauvreté monétaire depuis 2008, de l'ordre de 2,5 points, ne s'accompagne pas de davantage de passages par la pauvreté : la part de personnes connaissant au moins un épisode de pauvreté monétaire en quatre ans est relativement stable entre les périodes de 2008 à 2011 et de 2021 à 2024. En revanche, elle va de pair avec des situations de pauvreté devenues de plus en plus souvent chroniques, suggérant un accroissement des difficultés à sortir des situations de pauvreté monétaire.

L'emploi et le diplôme sont des ressources protectrices des situations de pauvreté durable

Les enfants et les jeunes adultes sont davantage exposés à des situations de pauvreté monétaire qui s'étalent sur le temps long : 11,2 % des personnes âgées de 16 à 25 ans en début de période font l'expérience d'une situation de pauvreté monétaire continue entre 2021 et 2024, contre 6,7 % pour l'ensemble des plus de 16 ans ► [tableau complémentaire](#).

Ces effets d'âge sont, pour l'essentiel, le reflet de situations d'emploi et de configurations familiales variables au cours de la vie : à caractéristiques sociodémographiques observées identiques, le risque de connaître une trajectoire de pauvreté continue, rapporté à la probabilité de ne connaître aucun épisode de pauvreté, est plus faible

pour les personnes de 16 à 25 ans que pour celles de 36 à 45 ans. À situation d'emploi, diplôme et configuration familiale identiques, les situations des personnes jeunes sont moins souvent stabilisées, et donc davantage susceptibles d'évoluer, y compris vers une sortie de la pauvreté. Des dispositifs d'aides sociales spécifiques aux jeunes et aux étudiants existent par ailleurs. La surreprésentation des personnes de 16 à 25 ans dans les trajectoires de pauvreté continue tient donc vraisemblablement davantage à un cumul de facteurs de risque qu'à un effet propre à l'âge.

Les situations de pauvreté de longue durée sont fortement liées à l'emploi : parmi les personnes de 16 ans ou plus, 22,4 % des personnes au chômage début 2022 vivent sous le seuil de pauvreté monétaire de manière continue de 2021 à 2024, contre 3,0 % des personnes en emploi et 5,7 % des retraités. À caractéristiques sociodémographiques observées identiques, les personnes au chômage ont un risque relatif de connaître une trajectoire de pauvreté continue plutôt que de ne jamais passer par une situation de pauvreté près de 11 fois supérieur à celui des personnes en emploi.

Le diplôme est également une ressource protectrice des trajectoires de pauvreté durables. À caractéristiques sociodémographiques observées identiques, les personnes titulaires d'un diplôme supérieur au bac+2 début 2022 ont près de 3 fois moins de risques de rencontrer ce type de trajectoire plutôt qu'une trajectoire sans situation de pauvreté que les personnes dont le plus haut niveau de diplôme est le baccalauréat.

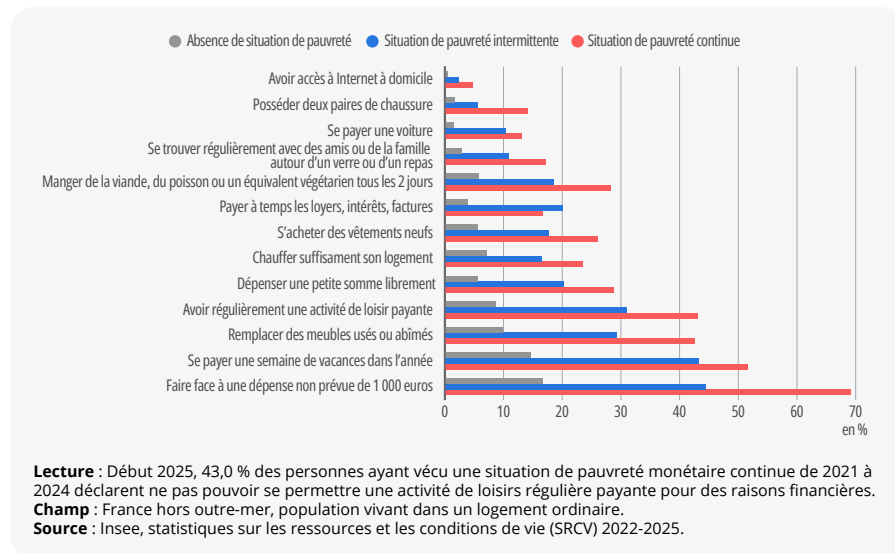
Les couples sans enfant début 2022 sont les ménages les moins touchés par la pauvreté durable. Les situations de pauvreté

monétaire continue de 2021 à 2024 sont particulièrement fréquentes pour les familles monoparentales. À caractéristiques sociodémographiques observées identiques et sur le champ des personnes de 16 ans ou plus uniquement, le risque relatif de connaître une trajectoire de pauvreté durable, rapporté à la probabilité de ne connaître aucun épisode de pauvreté, est près de 2,5 fois plus élevé pour les personnes en famille monoparentale que pour celles en couple avec enfant(s).

Les propriétaires de leur résidence principale sont peu exposés aux situations de pauvreté monétaire durable. Parmi les personnes de 16 ans ou plus, 2,4 % des propriétaires accédants et 3,8 % des non accédants vivent continuellement sous le seuil de pauvreté de 2021 à 2024, contre 6,7 % de l'ensemble. Inversement, les locataires sont plus souvent exposés à ce type de trajectoire. C'est notamment le cas des locataires du parc social, qui sont 16,2 % à faire l'expérience d'une situation de pauvreté monétaire sur les quatre années de 2021 à 2024, contre 9,3 % parmi les locataires du secteur libre.

À caractéristiques sociodémographiques observées identiques, les propriétaires accédants ont près de 4 fois moins de risque de rencontrer une trajectoire de pauvreté continue qu'une trajectoire sans situation de pauvreté en comparaison aux locataires du secteur libre. La différence de risque entre locataires du parc social et du secteur libre s'efface quant à elle à caractéristiques identiques. La surreprésentation des premiers dans les trajectoires de pauvreté continue est liée à un cumul de facteurs de risques : ils ont en effet des contrats d'emploi salarié plus instables, des niveaux de vie plus faibles, et les familles monoparentales y sont surreprésentées [[Seilles, 2025](#)].

► 4. Privations matérielles et sociales déclarées début 2025 selon la trajectoire de situations de pauvreté monétaire entre 2021 et 2024



Les situations de pauvreté durables sont associées à de nombreuses privations

Après quatre ans passés sous le seuil de pauvreté monétaire, les personnes en situation de pauvreté durable de 2021 à 2024 sont davantage exposées à des privations matérielles et sociales début 2025.

Parmi elles, 37,9 % sont en situation de **privation matérielle et sociale** début 2025, et 21,2 % sont en situation de **privation matérielle et sociale sévère**. Par comparaison, 26,9 % des personnes faisant l'expérience de situations de pauvreté intermittentes entre 2021 et 2024 sont en situation de privation matérielle et sociale début 2025, et 5,1 % des personnes ne rencontrant pas d'épisode de pauvreté monétaire.

En particulier, les personnes en situation de pauvreté continue de 2021 à 2024 sont peu protégées face aux imprévus financiers : 69,1 % d'entre elles déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros début 2025 ► **figure 4**.

Parmi les personnes qui vivent continuellement sous le seuil de pauvreté de 2021 à 2024, 42,5 % déclarent ne pas pouvoir remplacer leurs meubles lorsqu'ils sont usés ou abîmés, et 28,2 % ne pas pouvoir manger de repas protéiné tous les deux jours début 2025, deux privations caractéristiques des situations de pauvreté monétaire durables.

Les privations associées aux vacances et aux loisirs sont également fréquentes après quatre années passées sans interruption sous le seuil de pauvreté monétaire.

51,5 % des personnes en situation de pauvreté continue déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de leur domicile (y compris en famille, chez des proches ou amis) et 43,1 % ne pas avoir d'activité de loisirs payante régulière (comme faire du sport ou aller au cinéma) du fait de contraintes financières début 2025. Par comparaison, les personnes ne connaissant aucune situation de pauvreté monétaire sur la période sont 14,6 % et 8,6 % à rencontrer ces privations.

Au total, les personnes qui vivent continuellement sous le seuil de pauvreté de 2021 à 2024 déclarent en moyenne 3,8 privations début 2025, contre 2,7 pour les personnes en situation de pauvreté intermittente, et 0,8 pour les personnes ne connaissant aucune situation de pauvreté monétaire sur la période. ●

Benjamin Gilbert (Insee)

► Sources

L'enquête [Statistiques sur les ressources et les conditions de vie \(SRCV\)](#) est la version française de l'enquête *European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)*. Cette enquête en panel interroge chaque année un échantillon représentatif de ménages résidant dans un logement ordinaire en France (hors outre-mer jusqu'en 2021 ; hors Mayotte depuis 2022), puis réinterroge les individus de ces ménages pendant trois années consécutives afin de suivre leurs revenus, leurs difficultés financières et leurs conditions de vie dans le temps.

Ainsi, les enquêtes annuelles permettent d'estimer les niveaux de vie et les indicateurs de pauvreté correspondant à la situation des personnes l'année précédant l'enquête.

Les résultats peuvent différer de ceux diffusés par ailleurs à partir des [Enquêtes revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#), source de référence en France sur les inégalités de niveau de vie et la pauvreté, en raison de différences de champ. Ils sont toutefois proches.

Cette étude est réalisée à partir des millésimes 2008 à 2025 de SRCV, sur le champ des personnes résidant en France hors outre-mer, interrogées une première fois, et au moins deux autres fois dans les trois années suivantes. Les trajectoires de pauvreté sont étudiées sur les personnes qui ont répondu à l'enquête en première et en dernière interrogation du panel.

Cette étude portant uniquement sur les personnes vivant dans un logement ordinaire, elle ne permet pas d'apprécier les trajectoires de conditions de vie des personnes vivant en habitation mobile, dans des communautés (Ehpad, résidences universitaires, etc.) ou qui sont sans domicile. Ces populations sont fréquemment exposées à des situations de pauvreté qui s'inscrivent dans la durée.

► Définitions

Une personne est considérée comme en **situation de pauvreté** selon l'approche monétaire lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et dans la plupart des pays de l'Union européenne, le seuil de pauvreté est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC permettent de comparer des ménages de taille et de composition différentes. Celles-ci sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales non contributives perçues, nets des impôts directs (impôts sur le revenu, CSG, CRDS).

Les indicateurs de **privation matérielle et sociale** et de **privation matérielle et sociale sévère** de l'Union européenne sont respectivement définis comme la part de personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq ou sept éléments de la vie courante sur treize considérés comme nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable.



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Pour en savoir plus

- **Rieg C., Rousset A.**, « [Niveau de vie et pauvreté en 2024 - Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités](#) », Insee Première n° 2117, juillet 2026.
- **Gilbert B.**, « [Entre 2022 et 2025, plus d'une personne sur cinq a fait l'expérience de la privation matérielle et sociale](#) », Insee Première n° 2104, mai 2026.
- **Martin H.**, « [Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement](#) », Insee Analyses n° 107, avril 2025.
- **Seilles M.**, « [En 2022, la moitié des ménages locataires du parc social ont plus de 53 ans](#) », Insee Première n° 2047, avril 2025.
- **Blavier P.**, « [Les enseignements d'une approche longitudinale de la pauvreté](#) », Revue française de sociologie n° 64-3, pp. 325-355, 2023.
- **Robette N.**, « [L'analyse statistique des trajectoires](#) », Ined Éditions, 2021.
- **Albouy V., Delmas F.**, « [70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008](#) », Insee Focus n° 208, octobre 2020.

► Méthodes

La typologie des trajectoires de situations de pauvreté est constituée de manière déterministe à partir de la situation observée chaque année pour les personnes ayant répondu à l'enquête au moins trois des quatre années de durée du panel. Retrouvez davantage d'éléments en ligne sur [insee.fr](#).

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lengart

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
F. Lucas

Maquette :
A. Bathias

✉ [@insee.fr](#)
✉ [@InseeFr](#)
[www.insee.fr](#)

Code Sage : IP262129
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee